

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_046-DE

SLO

Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2023-04-046**  
**Séance du 05 avril 2023**

**Objet : contrat de ville Gard Rhodanien – Programmation 2023**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	7	4

VOTE	Contre : 0
A l'unanimité	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 mars 2023.

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C.BAUME, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.FOND-THURIAL, Carine **BOISSEL** procuration à S.HILLE, Nicole **SAGE** procuration à P.BERTHOMIEU, Catherine **HERBET** procuration à R.MASSE, **FOURNIER** Marilyne procuration à J. OBID, Pascale **BORDES** procuration à A. POMMIER

**Conseillers municipaux absents :** Mourad **ABADLI**, Fatiha **EL KHOTRI**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

**Secrétaire de séance :** Michel **SELLENS**

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_046-DE

S'LO

## Objet : contrat de ville Gard Rhodanien – Programmation 2023

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui prévoit la signature de contrats de ville conclu à l'échelle intercommunale pour la période 2015 – 2020, et la prorogation pour les années 2021, 2022, 2023,

Vu le décret du 30 décembre 2014 qui définit la géographie prioritaire et identifie le quartier prioritaire des Escanoux-Coronelle-Citadelle-Vigan-Braquet pour la commune de Bagnols-sur-Cèze,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2015 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention-cadre du contrat de ville du Gard rhodanien,

Vu la loi de finances du 28 décembre 2018 ayant acté la prolongation des Contrats de ville jusqu'en 2022, et vu le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances,

Considérant les actions initiées par les associations, par la ville et par la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique ainsi qu'à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive du 22 mars 2023,

### Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le tableau de financement (ci-annexé) pour l'appel à projet 2023 du Contrat de ville,
- de solliciter les subventions auprès de la DDETS (ANCT), du Conseil départemental du Gard, du Conseil Régional Occitanie et de la Caisse d'Allocation Familiale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions (modèle ci-annexé) et verser aux associations les subventions ci-après :

Subventions aux associations pour le co-financement d'actions :

1. Actions initiées par Mosaïque-en-Cèze (9 actions pour un montant total de 14 550 €)
  - « Actions en pied d'immeubles » dont le coût s'élève à 17 000 € pour une contribution de la ville de 4 000 €
  - « Atelier socio linguistique langues et cultures » dont le coût total s'élève à 8 500 € pour une contribution de la ville de 2 000 €
  - « Prévention vacances » dont le coût total s'élève à 10 000 € pour une contribution de la ville de 800 €
  - « Rencontres ados et parents d'ados » dont le coût total s'élève à 7 206 € pour une contribution de la ville de 2 000 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_046-DE

S'LO

- « Atelier Parents-enfants, culture et communication » dont le coût total s'élève à 5 500 € pour une contribution de la ville de **500 €**
- « Ateliers multimédia » dont le coût total s'élève à 11 154 € pour une contribution de la ville de **1 250 €**
- « Parents dans la cité acteurs du quotidien » dont le coût total s'élève à 6 000 € pour une contribution de la ville de **2 000 €**
- « Les jeunes et l'univers artistique numérique » dont le coût total s'élève à 15 438 € pour une contribution de la ville de **1 000 €**
- « Le sport dans tous ses états » dont le coût total s'élève à 5000€ pour une contribution de la ville de **1 000 €**

**2. Action initiée par la Maison des Alternatives Solidaires (3 actions pour un montant total de 7 000 €)**

- « Table solidaire » dont le coût s'élève à 33 813€ pour une contribution de la ville de **3 000 €**
- « Epicerie solidaire » dont le coût s'élève à 37 313 € pour une contribution de la ville de **2 000 €**
- « Les ateliers de la MAS » dont le coût s'élève à 16 374 € pour une contribution de la ville de **2 000 €**

**3. Action initiée par les Compagnons bâtisseurs**

- « Auto réhabilitation accompagnée » dont le coût total s'élève à 30 000€ pour une contribution de la ville de **6 000 €**

**4. Action initiée par Sport Loisirs Culture (2 actions pour un montant total de 6 000 €)**

- « Mon quartier sport » dont le coût total s'élève à 12 000 € pour une contribution de la ville de **3 000 €**
- « Tournoi interquartiers » dont le coût total s'élève à 10 900 € pour une contribution de la ville de **3 000 €**

**5. Action initiée par RIPOSTE**

- « Chantiers loisirs » dont le coût s'élève à 16 500€ pour une contribution de la ville de **5 000 €**

**6. Action initiée par UFOLEP (2 actions pour un montant total de 4 000 €)**

- « Toutes sportives Bagnols-sur-Cèze » dont le coût total s'élève à 9 250 € pour une contribution de la ville de **1 500 €**
- « Ufostreet Bagnols » dont le coût total s'élève à 10 500 € pour une contribution de la ville de **2 500 €**

**7. Action initiée par le Service d'Ecriture Publique**

- « Atelier Déclics » dont le coût s'élève à 8 500 € pour une contribution de la ville de **1 500 €**



**8. Action initiée par les Petits Débrouillards**

- « Repar' cafés » dont le coût s'élève à 6000€ pour une contribution de la ville de **1 500€**

**9. Action initiée par Peuples Solidaires**

- « Promotion de la diversité culturelle et éducation à la citoyenneté internationale » dont le coût s'élève à 3 000 € pour une contribution de la ville de **500 €**

**10. Action initiée par CEREGARD**

- « Ateliers maîtrise de la langue française » dont le coût global s'élève à 10000€ pour une contribution de la ville de **500 €**

**11. Action initiée par Ariac Territoires et projets**

- « Accompagnement conseil citoyen » dont le coût total s'élève à 7000€ pour une contribution de la ville de **2 500€**.

Le montant total des subventions aux associations versées par la mairie pour le portage d'actions dans le cadre du Contrat de ville 2023 est de 49 050€ € hors subvention à la caisse des écoles pour le financement du PRE Programme de réussite éducative.

Le montant total des subventions des actions portées par la Mairie est le suivant :

Service	Action	Contribution de la Ville	Financeurs sollicités			
			ANCT	Département du Gard	Région Occitanie	CAF
Animation sport jeunesse	Cinéma plein air	6 000 €	3 000 €	1 500 €		
Animation sport jeunesse	Animation Escanaux – Ecole B	41 550 €	7 000 €	3 000€	1 000 €	10 000 €
Animation Sport Jeunesse	Animation Escanaux - Ado	12 400 €	7 000 €	4 000€	2 000€	5 000 €
Médiathèque	Spectacles en famille	8 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	
Culture	Cirque en QPV	4 000€	2 500 €	1 000 €	2 200 €	1 500 €
Education	Formation laïcité	5 200€	12 000 €	5 000€	3 000 €	5 000 €
Maitrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)	Ingénierie	15961€	11 000 €	3 000 €		

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023\_04\_046-DE

S<sup>2</sup>LO

*NB : le niveau réel de contribution financière des partenaires n'est pas systématiquement connu à ce jour ; quand cela est le cas, le montant figure dans le tableau de programmation.*

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 05 avril 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **13 AVR. 2023**

et publié le **13 AVR. 2023**



La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)